

Conseil Municipal du 8 mars 2021

– Procès-Verbal –

L'an 2021, le lundi 8 mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle de la Grange à Bétailhe, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

Présents :

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, M. Karim MESSAÏ, Mme Christine GAURRY, Mme Marie-Luce ABADIE, M. Sylvain BERNADET, Mme Nathalie FAURENT, Mme Marie-Hélène LAHARIE, M. Vincent COYAC, Mme Marina BIRON, M. Jean-Philippe VIDOU, Mme Muriel MEURIN, Mme Laurène MAURY, M. Pascal DELAVICTOIRE, Mme Évelyne DAUVILLIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Thomas TEYSSIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire RYCKBOSCH, M. William ANDRE-LEBESGUE, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE.

Absents et excusés :

- M. Éric MAITRE
- Mme Naïma SEHLI

Pouvoir a été donné par :

- M. Éric MAITRE à Mme Catherine BROCHARD
- Mme Naïma SEHLI à M. Mathieu CHOLLET

Secrétaire de séance :

- Mme Claire WINTER

Monsieur le Maire :

« Mesdames, Messieurs, je déclare cette séance du Conseil Municipal du 8 mars 2021 ouverte. Je vais procéder à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Je vais passer ensuite aux communications.

Décision du Maire n°2021 / 06

Le Maire décide de signer les actes d'engagement des lots n°1, 2 et 4 de l'accord-cadre avec les sociétés attributaires sans montant minimum ni maximum, dont les conditions sont fixées à l'art. 3 du CCAP de l'accord précité.

Les lots ont été attribués à :

- Lot n°1 - masques chirurgicaux
- Lot n°2 - masques grand public en tissu : Swift France
- Lot n°4 - masques en tissu à fenêtre transparente : Aristote

Cette consultation a été menée par Bordeaux Métropole.

La communication suivante concerne des **tests salivaires**, effectués à l'école élémentaire du Parc ce jeudi 11 mars entre 8 h 40 et 11 h 40. Les 18 classes sont concernées.
Cette démarche est conduite par l'Éducation nationale.

La communication suivante concerne la **journée nationale du droit des femmes**, le 8 mars.
Nous savons tous qu'il est important que l'égalité homme / femme soit effective et réalisée. C'est le cas dans ce Conseil Municipal.
Je vais passer la parole à plusieurs femmes du Conseil Municipal, à commencer par Madame Corine LESBATS, qui va faire plusieurs communications. »

Corine LESBATS :

« Bonsoir.

Concernant l'**aménagement du parc**, je voudrais juste rappeler que des consultations citoyennes sont faites depuis plusieurs mois. Nous sommes dans la dernière étape de cette consultation. Tout Artiguais ou hors-Artiguais peut répondre à ce questionnaire en 10 minutes ; il est en ligne sur le site de la Mairie, jusqu'à la fin du mois de mars.

Au niveau de la **culture**, vous savez que nous n'avons toujours pas le droit d'organiser des spectacles.

Malgré tout, une exposition se tient en ce moment à la médiathèque et au Cuvier de Feydeau, sur la thématique du cirque et en particulier des femmes dans le cirque, en lien avec la journée des femmes.

Cette exposition photos a été créée par Monsieur Benoît MARTRENCAR, un passionné de cirque qui sillonne depuis de nombreuses années les écoles de cirque afin d'y prendre ses clichés.
Je vous conseille d'aller voir cette exposition.

Nous avons par ailleurs de très nombreux partenariats avec les écoles. Nous avons des résidences dans les salles de répétition et au Cuvier de Feydeau.

Un certain nombre de ces compagnies proposent des ateliers aux scolaires. Toutes les classes sont concernées :

- Atelier danse pour les CM1 / CM2, avec un spectacle le 1^{er} juin ;
- Atelier musique pour les tout petits et la petite enfance, avec un spectacle le 15 juin ;
- Ateliers graphiques proposés aux maternelles, CP et CE1, avec un spectacle le 27 mai ;
- Chorale : les enseignants de musique des écoles d'art ont commencé leurs répétitions avec l'école maternelle la Plaine, avec un spectacle au mois de juin ;
- Un chercheur du CRNS, Marc JOLLIOT (arrière-arrière-petit-fils de Pierre et Marie Curie) va faire une présentation le 12 mars du métier de chercheur et aborder la thématique du cerveau. Ce chercheur est également artiste, il fait partie d'une compagnie qui propose d'intervenir au sein des écoles dans le domaine scientifique, en échange de l'accueil qui lui est fait dans le Cuvier de Feydeau. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Je vais désormais passer la parole à Madame Claire WINTER, pour les **cafés-parents**. »

Claire WINTER :

« Bonsoir à tous. Je vais parler d'une action sur la **parentalité**.

Sur le territoire, nous constatons au sein des structures d'accueil des enfants et des familles (multi-accueil, RAM, écoles) de plus en plus de questionnements sur l'éducation, avec une difficulté pour les professionnels et les familles de prendre en compte ces demandes et de consacrer du temps à répondre à ces nombreuses interrogations.

Différents facteurs tels que la pandémie, les nombreuses évolutions dans le rythme scolaire, les emplois du temps des familles, l'éloignement du lieu de travail et du domicile, les relations sur les temps d'accueil sont réduites. Il reste donc peu de temps collectif pour travailler cette relation d'accompagnement.

Le CCAS fait régulièrement remonter des situations difficiles au sein des familles.

Le RAM fait le même constat.

Au niveau du CCAS, de nombreuses familles monoparentales, en difficulté ou précaires, rencontrent des problématiques éducatives qui nécessitent un soutien de parentalité.

Pour cela, des propositions sont faites. Au regard de ce contexte, et dans le cadre d'un dispositif cofinancé par la CAF, il a été mis en place en cette année 2020 des actions-phares :

- Le **café-parents**, qui a démarré en décembre 2020, se tiendra une fois par mois. Ce sera un moment d'échange avec les familles, un accompagnement par un professionnel et un accueillant. Il est proposé de prendre en charge gratuitement les enfants des familles pendant la durée de l'atelier ;
- La **Semaine de l'enfance et de la famille**, avec des ateliers, des expositions, des soirées débats, des actions d'échanges au sein de la structure, des ateliers parents / enfants, des échanges de pratiques entre les différents professionnels d'Artigues.

Compte tenu de la situation sanitaire, il a été décidé qu'il n'y aurait pas plus de 6 personnes lors des cafés-parents et la semaine de l'enfance et de la famille a été décalée à avril 2021. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Je vais désormais passer la parole à Madame Catherine BROCHARD, qui va nous dire un mot sur les associations. »

Catherine BROCHARD :

« Bonsoir. J'ai prévu de réunir toutes les associations en sept réunions, afin de ne pas être trop nombreux. Je les réunis afin de voir où elles en sont.

J'ai demandé un supplément de budget pour les associations en difficulté, que Monsieur le Maire a accepté. Certaines associations ont refusé l'aide afin d'en faire bénéficier d'autres qui seraient plus en difficulté encore, démontrant ainsi la bonne ambiance qui règne entre ces associations.

Je remercie également Monsieur David DAUVILLIER pour l'organisation du Téléthon. Nous avons gagné environ 2 200 € avec les calendriers et les dons de diverses entreprises et commerçants.

Enfin, concernant le tirage du loto, de nombreux lots ont été offerts par des associations. »

Monsieur le Maire :

« Merci Catherine. Un mot très rapide de Monsieur Thierry VERDON désormais. »

Thierry VERDON :

« Bonjour à tous. Juste un petit rappel : une permanence se tient de 9 h à 12 h, un jeudi par mois, avec Monsieur CHAPONNET, correspondant Police / Population à la maison Eco. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Nous allons maintenant répondre à deux questions qui nous ont été posées lors du dernier Conseil Municipal. Madame LESBATS s'il vous plaît ? »

Corine LESBATS :

« La question portait sur le nombre de personnes ayant répondu au courrier de l'école Feydeau sur la possibilité d'assister aux **cours de danse et de musique en visioconférence** et d'une exonération de 50 %.

Sur les 52 élèves concernés en danse, 8 ont répondu NON, 4 ont répondu OUI et 40 ne se sont pas prononcés.

Sur les 87 élèves concernés en musique, 8 ont répondu NON, 21 ont répondu OUI et 58 ne se sont pas prononcés.

Un mail de relance a été envoyé.

Je tiens à rappeler que depuis une quinzaine de jours, même les enfants ne peuvent plus pratiquer la danse. »

Monsieur le Maire :

« Merci. La seconde question sera traitée par Monsieur Karim MESSAÏ, cela concernait la FAB. »

Karim MESSAÏ :

« Merci Monsieur le Maire. Lors du précédent Conseil Municipal, j'ai présenté les comptes de la **FAB**, structure publique locale de droit privé.

La question portait sur les charges de personnel. Voici la réponse.

Sur les trois derniers exercices connus :

- 2017 : 2 170 000 € pour 32 employés ;
- 2018 : 2 325 000 € pour 30 employés ;
- 2019 : 2 500 000 € pour 33 employés.

La masse salariale est donc plutôt stable et le nombre d'employés l'est tout autant. Les $\frac{3}{4}$ des salariés sont des CAPR. J'espère avoir répondu à la question. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« La question portait sur le remplacement du CICE par une baisse de charges patronales. Pourquoi cela n'apparaît-il pas ? »

Monsieur le Maire :

« Bien. La réponse vous a été apportée. Ce n'est peut-être pas celle que vous souhaitez, mais c'est celle qui a été enregistrée dans le rapport.

Avant de passer à l'approbation du dernier PV de Conseil Municipal, je voulais vous informer du départ fin mars pour raisons personnelles du directeur général des services, Monsieur Bernard BIANCOTTO. Il était arrivé à la Mairie d'Artigues en juillet 2019, je sais qu'il était très apprécié des équipes municipales, ancienne et nouvelle.

J'ai particulièrement apprécié le fait qu'il ait accompagné et encadré notre nouvelle équipe pendant quelques mois, sachant qu'il envisageait déjà de nous quitter.

Je le remercie pour tout le travail effectué et l'ensemble des élus et adjoints s'accorderont à dire qu'il a travaillé intensément ces derniers mois.

Je vous annonce donc son remplacement par Monsieur Joël COMBES d'avoir bien voulu prendre la succession de Monsieur Bernard BIANCOTTO, à partir du 1^{er} avril.

Nous en avons terminé pour les communications. Nous allons passer à l'**approbation du procès-verbal précédent**.

Je le soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Deux voix contre. Je vous laisse la parole. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Nous n'approuvons pas ce PV parce qu'il manque du texte, des prises de paroles, il y a des modifications, entre autres en ce qui concerne la question sur la FAB qui a bien été posée, mais n'a pas été retranscrite.

Nous vous ferons parvenir les modifications à apporter à ce procès-verbal. »

Monsieur le Maire :

« Je vais vous répondre, mais y a-t-il d'autres questions ?

La seule réponse que je peux apporter est que la prise de son dans cette salle est parfois difficile. Ce n'est pas volontaire. Mais les enregistrements ne sont pas toujours très audibles, notamment lorsque l'on prend la parole sans micro, comme vous l'avez fait.

Je vous assure qu'il n'y a pas d'intention de notre part. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur le Maire. J'ai juste signalé qu'il y avait des prises de paroles incorrectement retranscrites, notamment les nôtres.

Si vous le désirez, nous vous ferons parvenir l'enregistrement, nous avons la bande, elle est complète et audible. »

Monsieur le Maire :

« Nous reprenons le vote : y-a-t-il des votes contre ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 27 voix. Le PV est adopté à la majorité.

Nous passons maintenant aux délibérations.

La **délibération n° 2021 / 18** concerne la **présentation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges**.

Ce qu'il faut en retenir est que l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2021 s'élèvera à 158 354 € et l'ACF à recevoir de Bordeaux Métropole à 17 430 €. Ce sont des mouvements de fonds entre la métropole et la commune assez complexes, qui sont détaillés dans la délibération. »

Délibération n° 2021 / 18 - Présentation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges – décision – approbation

VU l'article 71 III de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur la prise de compétence de plein droit par la Communauté urbaine de Bordeaux, en lieu et place des communes membres, de différentes compétences,

VU l'article 43 de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-1 du CGCT portant sur la transformation par décret du 1^{er} janvier 2015 de la Communauté urbaine de Bordeaux en Métropole,

VU l'article 43 de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-2 du CGCT portant sur l'exercice de plein droit par la Métropole de ces mêmes compétences,

VU l'article L.5211-41 du CGCT portant obligation de transférer à la Métropole l'ensemble des biens, droits, obligations et personnels relatifs à ces compétences,

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

VU le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) lors de la séance du 3 décembre 2020,

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C V du Code général des impôts (CGI), à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés. Cette révision intervient dans les mêmes conditions que celles prévues pour la détermination initiale du montant des attributions de compensation : les Conseils municipaux doivent l'approuver par délibérations concordantes à la majorité qualifiée, sur rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC).

L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été mise en place au sein de Bordeaux Métropole afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres du groupe de travail métropolisation qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLETC.

Le montant définitif des charges transférées est adopté, sur rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, par délibérations concordantes des Conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée requise pour la création des groupements intercommunaux (il s'agit de la majorité prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) à savoir : les 2/3 des Conseils municipaux représentant la moitié de la population des communes membres ou la moitié des Conseils municipaux représentant les 2/3 de la population des communes membres).

A compter de 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLETC.

Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation

La Métropole doit communiquer aux communes membres, et donc avoir délibéré, le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février de l'exercice. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées. Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLETC.

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 3 décembre 2020

La CLETC du 3 décembre 2020 a eu pour objet préalable de présenter le rôle de cette commission, et de procéder à l'élection de sa Présidente, Madame Véronique FERREIRA, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge des Finances et Maire de Blanquefort (élue à l'unanimité) et de son Vice-Président, Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire d'Ambès (élu à l'unanimité).

La Commission a adopté à l'unanimité la modification de l'article 2 de son règlement intérieur, précisant que seuls les Conseils Municipaux sont compétents pour procéder à la désignation des membres de la CLETC.

Les travaux de la CLETC ont enfin été dédiés à l'information de ses membres concernant les régularisations des révisions de niveaux de service intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à 5 de la mutualisation. Ces révisions ont concerné 14 communes (Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Floirac, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Taillan-Médoc et Talence).

Une synthèse générale des modifications des attributions de compensations subséquentes aux révisions de niveaux de service a été présentée, et les membres de la CLETC ont adopté à l'unanimité les nouveaux montants des attributions de compensations, ainsi que le rapport afférent.

Les impacts financiers du rapport de la CLETC du 3 décembre 2020 :

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évaluées par la CLETC et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLETC dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLETC du 3 décembre 2020 joint en annexe à la présente délibération.

Pour chaque commune membre, le rapport indique l'attribution de compensation prévisionnelle 2021, issue de la consolidation des attributions de compensation 2020 et de la compensation

financière liée aux révisions de niveaux de service des domaines mutualisés au cours des cycles 1 à 5 pour les 14 communes précitées.

Pour 2021, l'impact global de la mutualisation et des révisions des niveaux de service sur l'attribution de compensation 2021 est évalué à 1 182 270 € (dont 235 799 € en investissement et 946 471 € en fonctionnement).

Au total, pour 2021, l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir par Bordeaux Métropole s'élèverait à 126 002 088 € dont 23 444 626 € en attribution de compensation d'investissement (ACI) et 102 557 462 € en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 16 389 399 €.

Au titre de l'année 2021, pour la commune d'Artigues-Près-Bordeaux, l'attribution de compensation (AC) à verser à Bordeaux Métropole restera inchangée par rapport à l'année 2020.

Ainsi, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2021 s'élèvera à 158 354 €, et l'ACF à recevoir de Bordeaux Métropole à 17 430 €.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que le rapport de la CLETC du 3 décembre 2020 doit faire l'objet d'un accord par délibérations concordantes du Conseil de l'EPCI, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Ressources humaines, finances, entretien des bâtiments et espaces publics, sécurité en date du 25 février 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) en date du 3 décembre 2020 joint en annexe ;

D'arrêter pour 2021 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 158 354 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à recevoir de Bordeaux Métropole à 17 430 € ;

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire :

« Merci. Je vais laisser la parole à Monsieur MESSAÏ pour la **délibération n°2021 / 19** relative à la **dénomination d'une voie communale**. »

Karim MESSAÏ :

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour but de proposer un nom à une voie en cours de réalisation sur le secteur Techenay. Un permis d'aménager a été attribué depuis des années ainsi que plusieurs permis de construire successifs, pour la réalisation d'une cinquantaine de lots, dont la moitié sont des logements sociaux. »

Monsieur MESSAÏ fait une lecture résumée de la délibération ci-après.

Karim MESSAÏ :

« Quelques informations concernant René DUMONT, nom pressenti pour la voie communale. René DUMONT est sociologue, agronome, professeur d'université, écologue, ingénieur du siècle dernier, né en 1904 et mort en 2001.

Il est notamment connu pour son pull rouge, mais surtout pour son militantisme pour une agriculture raisonnée. Après avoir prôné au début des années 30 une agriculture plutôt productiviste, il se rend compte des méfaits de cette agriculture et propose un nouveau modèle économique pour ce monde agricole.

Il est également très impliqué au moment des discussions sur le contrôle des naissances, sur les économies d'énergie, ainsi que sur la coopération internationale avec différents pays en développement.

Nous proposons de consacrer la mémoire de cet homme, René DUMONT, en lui attribuant le nom d'une rue sur le secteur Techeny. »

**Délibération n° 2021 / 19 - Dénomination et numérotation d'une voie communale –
Lotissement « Les allées du Peyrou »**

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Par ailleurs et conformément à l'article L2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire veille au titre de son pouvoir de police générale à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ». **L'adressage est un des éléments permettant cette "commodité de passage".**

Ainsi, il convient au titre du permis d'aménager PA 033301318X0001 délivré à la société SGE Foncière Aménagement pour la création du Lotissement « les Allées de Peyrou », pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes) et le travail des préposés de la Poste et autres services publics et commerciaux, **d'identifier clairement l'adresse des différents lots et macros-lots du lotissement et de procéder à leur numérotation.**

VU les articles L2112-2, L.2121-29, L2213-28 et L2321-2 20° du CGCT

VU le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles

VU le permis d'aménager PA 033301318X0001 délivré à la société SGE Foncière Aménagement pour la création du Lotissement « les Allées de Peyrou » ;

VU le plan de masse du projet ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle voie a été créée pour desservir l'ensemble des constructions réalisées dans le cadre du permis d'aménager précité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer la voie nouvellement créée pour faciliter l'adressage des différents lots et macros-lots du lotissement, ainsi que la desserte postale des logements du programme ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission urbanisme, mobilités et stratégie territoriale du 24 février 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver la dénomination de cette nouvelle voie : René DUMONT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire :

« Je vous propose de passer à la **délibération n°2021 / 20** relative au **débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021**.

Vous avez tous reçu le rapport, je vous demanderai de garder vos questions pour la fin de la présentation, nous pourrons alors débattre ensemble.

Monsieur le Maire fait la présentation du BP 2021.

I Santé financière de la Ville

Impacts budgétaires de la crise

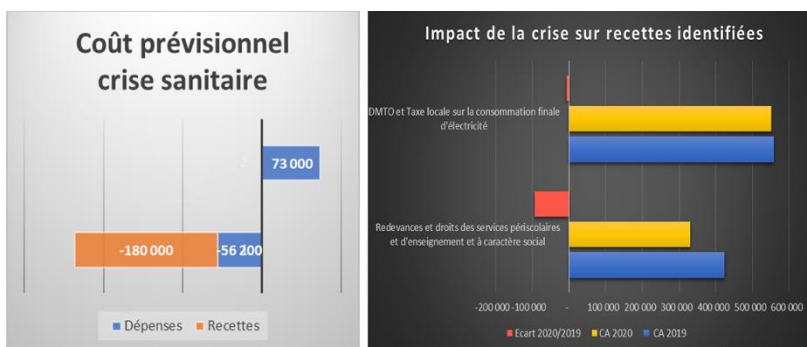
Ils sont à modérer. La décision modificative 2021 avait identifié les impacts de la crise :

- Dépenses supplémentaires, induites par la crise (achat de masques, de gel hydro-alcoolique, de produits d'entretien), pour un montant de 56 000 €,
- Dépenses non-engagées (fermeture de services, annulations de manifestations culturelles ou sportives, etc.)
- Diminution de recettes de fonctionnement pour 180 000 €.

La réalité est que la diminution des recettes tarifaires est de 100 000 € « seulement ».

Une certaine prudence s'impose tout de même, avec de potentiels effets différés de l'impact de la crise.

Vous pouvez également constater un équilibre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement, avec un excédent reporté de 3 800 000 €. Pour mémoire, il était de 2 300 000 € en 2013.



Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 3 803 563,31 €	D001 : Solde d'exécution N-1 304 534,84 €	R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 595 191,51 €

Maintien d'une bonne santé financière : capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années que la Ville mettrait à rembourser la dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne brute dégagée sur l'exercice. Nous voyons que, par rapport à d'autres villes, Artigues est en bonne situation. En 2019, la capacité était de 0,66 an. En 2020, ce ratio tombe à 0,6 an, sachant que le seuil d'alerte est à 10 ans et qu'au-dessus de 15 ans, une commune sera considérée comme étant insolvable.

Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brut de la Ville est le rapport entre l'épargne brute dégagée et les recettes réelles de fonctionnement.

En 2019, la Ville enregistre un taux d'épargne brute de 18,6 %.

En 2020, le taux s'établirait à 15,7 %, soit une légère diminution, conséquence résiduelle de la crise.

II Grandes orientations du BP 2021 en fonctionnement

Éléments de cadrage

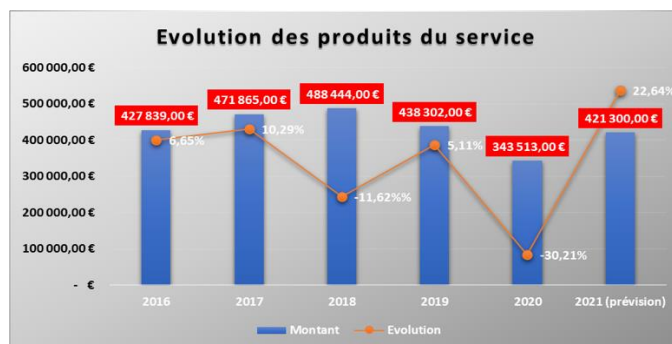
Ils sont les suivants :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en période constante,
- Accroître le soutien au secteur associatif,
- Renforcer l'action sociale de la ville et amorcer la transition écologique
- Améliorer le quotidien des Artiguais sur le plan de la tranquillité publique, avec l'accroissement du nombre de policiers municipaux, et sur celui de leur cadre de vie.

Recettes de fonctionnement

- Une DGF en forte baisse (- 50 000 €, soit - 3 M € depuis 2013) et légère augmentation de la DSR,
- Faible évolution des recettes fiscales (maintien des taux et bases peu dynamiques),
- Des recettes de fiscalité indirecte sensibles au contexte économique,
- Un retour des produits du service à leur niveau 2019 (accueil périscolaire et cantine notamment).



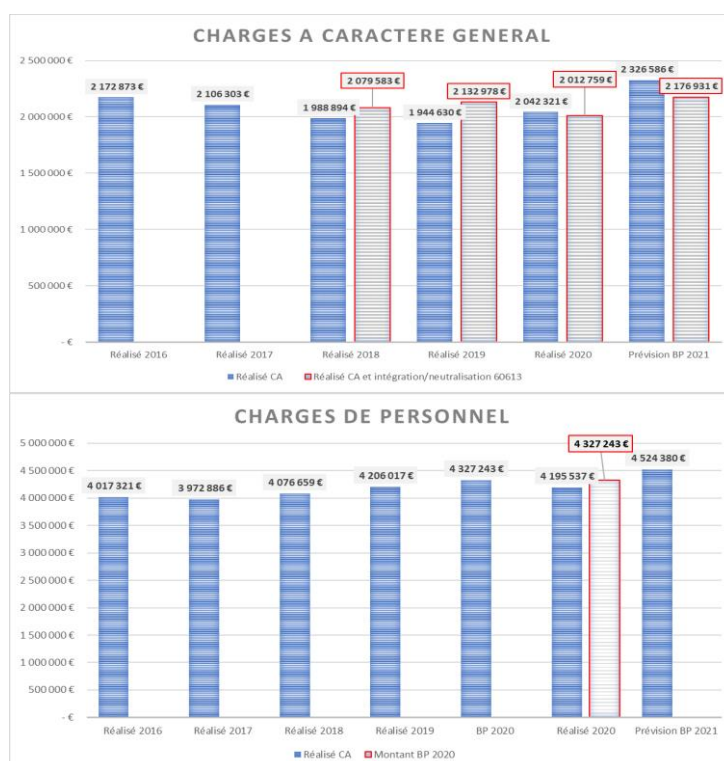


Dépenses de fonctionnement

Nous misons sur une augmentation des **charges à caractère général** de 13,92 % par rapport à 2020, soit + 284 000 €, principalement due à des rattrapages de factures de chauffage non-provisionnées en 2018 et 2019 (151 000 € de frais de chauffage en plus en 2021), et une forte augmentation du montant des contrats d'assurances.

Concernant les **charges de personnel**, il est prévu une augmentation de la masse salariale de 4,56 % par rapport au BP 2020, due à une politique volontariste de renforcement de la qualité du service public local (policiers municipaux notamment).

Il est à noter que Monsieur BIANCOTTO, cadre de catégorie A, sera remplacé par du personnel de catégorie C, représentant ainsi une économie sur la charge de personnel.



III Grandes orientations du BP 2021 en investissement

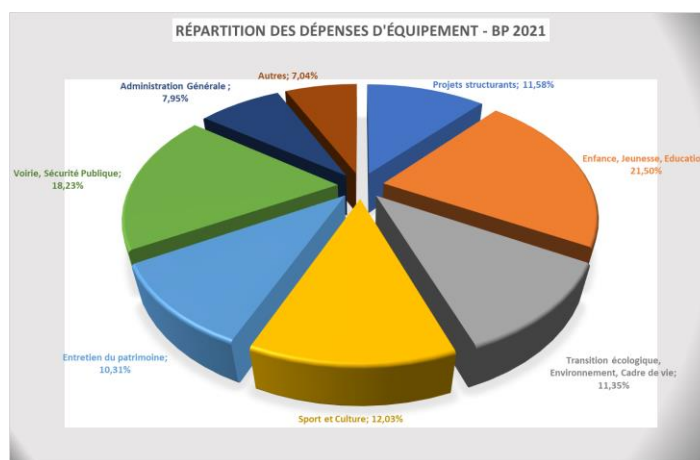
Éléments de cadrage

Le BP 2021 prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de 1,58 M € (+ 39 % par rapport au CA 2020) et acte :

- La volonté de la municipalité de poser les premiers grands jalons du projet de la mandature 2020-2026 ;
- La nécessité d'assurer la modernisation et l'entretien du patrimoine existant, ainsi que de renforcer l'équipement des services en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants ;
- Le renforcement de la recherche de financement extérieurs pour la réalisation des projets de la Ville.

Nous avons une sorte de « dette grise », c'est-à-dire que nous récupérons une bonne santé financière, mais les investissements n'ont pas été réalisés. Nous sommes donc maintenant contraints d'embaucher pour réaliser ces investissements et d'augmenter fortement les investissements pour intervenir sur les bâtiments publics, qui n'ont pas été suffisamment entretenus pendant la mandature précédente, alors que les finances de la Ville le permettait.

Répartition des dépenses d'investissements 2021



Les projets d'investissement

Construction d'un groupe scolaire sur le site de Feydeau

L'enveloppe est de 138 100 € (hors enveloppe dédiée à la construction), expliquée par le mandatement d'une AMO pour un montant de 41 600 €, l'organisation d'un jury de concours pour un montant de 73 500 €, en prenant en compte le dédommagement de 20 000 € par candidat non retenu (très probablement trois candidats sur les quatre retenus), ainsi que le diagnostic humidité et réseaux et le relevé topographique des bâtiments existants, pour un montant de 23 000 €.

La Ville a en effet l'intention de réutiliser une partie des bâtiments du site de Feydeau pour mutualiser au maximum et artificialiser au minimum les sols sur ce site.

Des consultations du personnel de la Mairie, des enseignants et bientôt des représentants des parents d'élèves et des usagers des écoles d'art sont effectuées afin de constituer le cahier des charges du projet.

Enfin, le concours d'architecture sera lancé avant l'été.

Requalification de Bel Air

Une étude programmatique pour la construction d'une résidence intergénérationnelle va être lancée, pour un montant de 15 000 €.

Des travaux pour mise à disposition transitoire du site sont également prévus pour un montant de 15 000 €.

Dans l'attente de la réalisation du programme, nous allons en effet mettre en place une occupation transitoire avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire dès l'été ou le mois de septembre.

Par ailleurs, la mise à disposition au Collectif Cancan, qui va effectuer quelques travaux et occuper le site pendant les travaux coûtera à la Ville 15 000 €.

Le centre-ville va revivre, ce secteur va enfin être redynamisé.

Éducation / scolaire : ECOLES

L'enveloppe globale de 160 600 € prévoit :

- La création d'une classe ou de deux classes, d'un bloc sanitaire et d'un préau (élémentaire du Parc) pour 40 000 €. Nous affinerons dans les prochains jours en fonction du nombre d'élèves inscrits pour l'année prochaine ;
- La location d'un modulaire supplémentaire (fonctionnement) pour 23 000 € ;
- L'acquisition de matériel informatique et de mobiliers pour 64 000 € ;
- Des travaux divers (fibre noire, éclairage dortoir, sécurisation) pour 28 600 € ;
- Une mission de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'école maternelle du Parc pour 5 000 € (travaux prévus pour 2022).

Éducation / scolaire : RESTAURANT

Il est prévu un investissement important de 166 800 € pour :

- Le remplacement de la machine de plonge et de la ventilation pour 78 000 € ;
- Des travaux sur les réseaux d'évacuation et changement du bac à graisse pour 40 000 € ;
- L'achat de 3 auto-laveuses pour 12 800 € ;
- Des travaux d'acoustique du restaurant scolaire pour 36 000 €.

Éducation / scolaire : RESTAURANT

Il est prévu un investissement de 12 500 € pour :

- La sécurisation et l'ajout d'arrêts de bus pour 12 500 € ;
- La gratuité du transport scolaire dès le mois de septembre 2021, projet développé par l'adjoint à l'éducation, pour un coût de 20 000 €. Ce projet requerra l'engagement des parents et permettra de désengorger les routes aux abords des écoles et apporter une solution à la saturation des parkings.

Transition écologique, environnement et cadre de vie

Il est prévu un investissement de 179 500 € pour :

- L'acquisition de véhicules espaces verts (2 camions et une tondeuse autoportée, si possible électriques) pour 108 500 € ;
- L'intensification de l'éco-gestion (ruchers, éco-pâturages) pour 20 000 € ;
- L'achat de vélos à assistance électrique et l'aide à la réparation de vélos pour 8 500 € ;
- L'aménagement paysager du Gruau, des trottoirs allée Bel Air et l'achat de mobilier urbain pour 19 500 € ;
- L'intensification des diagnostics phytosanitaires des arbres et le remplacement d'arbres morts pour 15 000 € ;
- Le lancement des politiques de recyclage de papiers et de ramassage des bio-déchets, pour 5 500 € ;
- Le nettoyage de l'étang du Golf pour 16 000 € ;
- La création d'un fossé en fond de parcelle à Lestrille pour 13 000 € ;
- La montée en puissance du projet WATTY pour 15 500 €.

Entretien du patrimoine et amélioration du bâti

Il est prévu un investissement de 163 000 € :

- 1ère phase des travaux Hôtel de Ville (sols et murs du 1er étage) pour 30 000 € ;
- Mission AMO pour mise aux normes accessibilité handicapé des bâtiments pour 20 000 € ;
- Travaux de génie civil pour passage de la fibre optique noire pour 40 000 € ;
- Travaux divers (peinture / toiture) + installations thermiques pour 30 000 € ;
- Mise en place de systèmes de ventilation (RAM + Archives) pour 24 000 € ;
- Réalisation de plans technique des bâtiments (phase 1) pour 15 000 € ;
- Diagnostic des installations électriques et thermiques et ventilation du Château Bétailhe, pour 4 000 €.

Administration générale de la Ville

Il est prévu un investissement de 125 700 € :

- Mise en place de la téléphonie IP pour 50 000 €, permettant d'avoir un accueil téléphonique amélioré à la Mairie ;
- Installation des contrôles d'accès aux bâtiments (phase 2) pour 20 000 € ;

- Pérennisation du télétravail et renouvellement de matériel informatique (dont dotation informatique des élus) pour 35 200 € ;
- Retransmission des conseils municipaux en visio-conférence (notamment dans la Salle des Mariages) pour 20 500 € ;
- Travaux de reprises de concessions funéraires (fonctionnement) pour 10 000 €, le cimetière n'étant plus tout à fait aux normes.

Sport et culture

Il est prévu un investissement de 190 200 € :

- Étude de maîtrise d'œuvre, travaux sur les installations thermiques (chauffage, climatisation, système de refroidissement de l'air) de la médiathèque et remplacement lampes LED et sécurisation de l'accès en toiture pour 91 200 € ;
- Création d'un système de renouvellement d'air au gymnase Nelson PAILLOUX pour 54 000 € ;
- Installation d'un skate parc pour 22 000 € ;
- Travaux de câblage sur le site Feydeau (salles de répétition, danse, arts plastiques) pour 10 000 € ;
- Création d'un préau au club house de tennis pour 8 000 € ;
- Accueil de l'Été Métropolitain et des Scènes d'été en Gironde (fonctionnement).

Voirie et sécurité publique

Il est prévu un investissement de 288 200 € :

- Enfouissement de réseaux boulevard Feydeau et travaux d'éclairage courant pour 200 000 € ;
- Remplacement du véhicule de police en septembre dernier
- Déplacement du poste de police municipale sur Bel Air pour 50 000 € ;
- Acquisition d'un cinémomètre laser (bâtons télescopiques, caméra piétons et bombes lacrymogènes) et de systèmes de défense pour 4 700 € ;
- Un troisième policier municipal rejoint l'équipe au mois de mai ;
- Poursuite de la pose de potelets sur les axes principaux de voirie pour 20 000 € ;
- Extension des alarmes PPMS de l'élémentaire du Parc pour 7 000 € ;
- Création d'un fossé aux abords du Parc Betailhe pour 6 500 €.

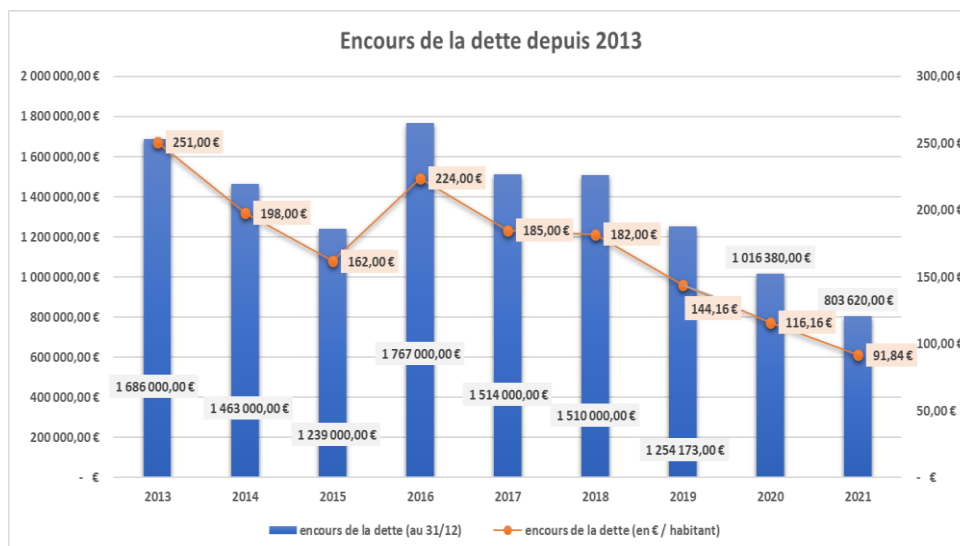
IV Éléments de prospective et de gestion de la dette

Gestion de la dette

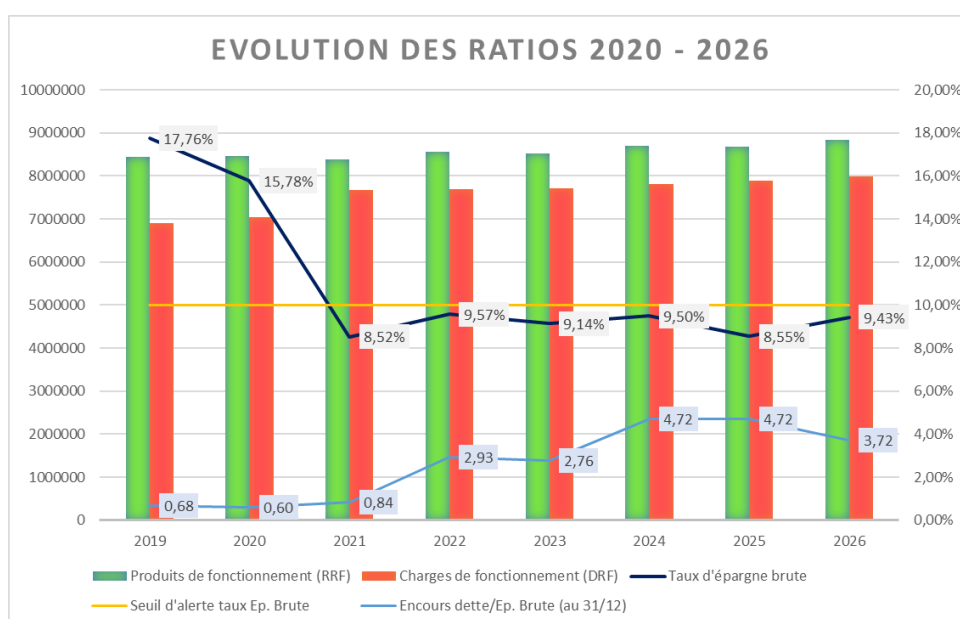
Un emprunt avait eu lieu en 2016 afin de doter le stade de 3 terrains synthétiques de football.

Il n'y a pas eu d'emprunt depuis cet investissement, la dette a donc baissé pour arriver à un niveau d'endettement très faible de 800 000 €, soit 91 € / habitant.

Comme cela avait été envisagé lors de la commission des finances, nous allons probablement devoir recourir à un nouvel emprunt, en fonction de la situation internationale. Les indicateurs nous signalent que les taux pourraient remonter. Nous allons donc procéder à un emprunt de 2 M € sur 2021, décision qu'il va falloir cadrer lors des délibérations et que nous validerons lors du prochain Conseil Municipal qui devrait se tenir le 7 avril.



Prospective 2020 - 2026



Monsieur le Maire :

« J'en ai désormais terminé, je pense qu'il va y avoir de nombreuses questions. Qui souhaite prendre la parole ? »

Claude DAUVILLIER :

« Comme vous l'avez fait précédemment, nous allons laisser la parole à Madame Claire RYCKBOSCH qui va faire une analyse de votre présentation. »

Claire RYCKBOSCH :

« Monsieur le Maire, vous venez de nous présenter votre politique budgétaire pour l'année 2021. Le contexte économique et social au niveau national n'est pas bon. L'accroissement de la dette

liée à la crise sanitaire a plongé le pays dans un marasme certain. Cependant, comme vous l'avez précisé, la commune affiche une gestion des finances publiques saine, avec un excédent financier supérieur à 3,8 M €. Ce résultat est, sans conteste, le fruit de notre politique budgétaire sincère, de notre gestion juste, précautionneuse et prudente.

Il est aussi important de noter que, contrairement à vos propos tenus durant la campagne, nous n'avons pas dépensé sans compter, au risque, comme cela fut annoncé, de placer la commune sous tutelle, en raison d'une gestion anarchique et d'une masse salariale excessivement élevée, voire explosive.

Qu'en est-il de vos engagements ?

Parlons d'abord de vos engagements socio-économiques. Nous en sommes inquiets, car, vous le savez, la crise sanitaire a encore aggravé le quotidien des plus fragiles, à savoir les séniors, les étudiants et les familles déjà en situation précaire.

Inquiets car nous ne retrouvons pas dans votre budget les mesures d'accompagnements financiers ou sociaux, pourtant essentiels, à destination de ces populations, encore une fois tragiquement touchées et souffrant d'isolement. En l'absence d'accompagnement, ces personnes seront encore plus fragilisées.

Concernant les commerçants en difficulté, qu'avez-vous prévu ?

Nous ne percevons pas, Monsieur le Maire, un engagement politique fort de votre part, à destination de ses Artiguaises et de ses Artiguais. Non seulement nous sommes, vous l'aurez bien compris, inquiets, mais aussi surpris et surtout déconcertés par votre attitude en matière de politique sociale.

Nous en voulons pour preuve le transfert du suivi des personnes âgées au centre local d'information et de coordination (CLIC), à hauteur, sauf erreur de notre part, de 5 000 €. Cet organisme d'accueil, d'information et de coordination est ouvert aux personnes âgées, dont la vocation première reste, entre autres, le maintien à domicile, la définition de mesures de protection. Nous ne pouvons pas comprendre votre décision, car nous avons déjà le savoir-faire et l'expérience des agents rattachés au CCAS. Pourquoi, dès lors, engager des frais supplémentaires et nouveaux, et sous-traiter une compétence communale maîtrisée ? Quel sera le devenir de l'agent qui était en charge de ce suivi ?

Cela ressemble plutôt à un abandon de l'accompagnement de nos séniors, à l'instar de RESEAU, l'ancien service emploi communal, dont vous avez confié la responsabilité à Hauts de Garonne Développement.

Ces décisions nous accablent et nous déçoivent. Au lieu de créer du lien et de la proximité, vous créez de l'éloignement en ajoutant une nouvelle contrainte à nos aînés, tout comme à nos demandeurs d'emploi, de devoir se déplacer, de rencontrer des intervenants qui ne connaissent pas les difficultés des personnes.

Quant à vos engagements financiers et budgétaires, vous prévoyez pour 2021 des dépenses d'équipement pour la commune à hauteur de 1,58 M €, tout en précisant qu'il s'agit là de « poser les premiers grands jalons du projet de mandature 2020- 2026. »

Qu'en est-il concrètement de ces grands projets d'investissement pour cette année, déjà bien entamée ? Nous ne trouvons pas de projets structurants et trop peu d'amorce en la matière.

Vous avez annoncé en commission que le projet du groupe scolaire Feydeau verrait le jour en 2024, et non en 2023.

Vous aviez aussi annoncé le 14 décembre 2020 une réunion publique et une concertation avec les riverains du quartier Feydeau en janvier 2021. Nous sommes le 8 mars 2021, et nous attendons toujours de découvrir ce projet.

À notre grande surprise, vous avez précisé en commission que les études pour le groupe scolaire Feydeau étaient initiées. Comment pouvez-vous lancer des études sans concertation avec les riverains ? À quand sa réalisation ? Et pour quel coût ?

Dans l'hypothèse où ces études rendraient impossible la construction de ce groupe scolaire, avez-vous, Monsieur le Maire, un plan B ? Et si oui, quel est-il ?

Ce budget, en évidence, manque d'ambition, n'assure qu'un suivi des charges de gestion courante des équipements nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'accueil des Artiguais.

Nous ne relevons ici et là que les frais d'équipement que l'on pourrait qualifier de fonctionnels, par exemple la création de classes (ou une, vous venez de l'annoncer) supplémentaires, indispensable au regard de l'augmentation de la population ; la réfection des sols et des murs du premier étage de l'Hôtel de Ville, est-ce une véritable priorité ?
Bref, peu d'engagement.

La seule nouveauté pour cette année 2021 concerne l'installation de la Police municipale dans l'ancienne Poste, à hauteur de 50 000 €.
Concernant la vidéo protection, vous affirmez votre opposition quant à son déploiement. Quel est le devenir du dispositif que nous avons installé ? 15 caméras aux points stratégiques de la commune centre-bourg. Quand cela deviendra-t-il opérationnel ?

Monsieur le Maire, nous attendions de voir apparaître et budgétisé à travers un PPI (plan pluriannuel d'investissement) vos projets. Nous voulons parler de vos promesses de campagne. Pour quelles raisons ne les présentez-vous pas ?

Durant la mandature, vous prévoyez le retour à l'emprunt à hauteur de 4 M € sur deux ans (page 46). Même si vous présentez des chiffres prévisionnels liés à l'emprunt (page 48), ce ne sont que des chiffres, mais, a priori, sans projet associé.

Cela laisse à penser que vous allez emprunter, mais sans savoir pourquoi. Avez-vous déjà prévu l'affectation de ces 4 M€ sur un, voire plusieurs projets ? En clair, qu'allez-vous financer avec cette somme ?

L'absence d'un PPI clair, lisible et acté par le Conseil Municipal aurait été judicieux. Il aurait été la preuve de votre maîtrise d'analyse financière sur 5 ans.

Il est de bon ton d'élaborer un PPI en début de mandat, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, afin de présenter aux élus et à la population l'intégralité de votre politique budgétaire en matière d'équipement et de projets structurants.

Tout cela manque cruellement de clarté. Notre inquiétude est légitimement justifiée. À l'évidence, Monsieur le Maire, vous pilotez à l'aveugle.

Que deviennent les halles du centre-ville et le projet de résidence pour séniors du centre-bourg ?
Que devient la préemption du domaine de Saint Leu à hauteur de 707 000 € que Bordeaux Métropole nous rétrocédera obligatoirement ?

De nombreux habitants nous interpellent sur le devenir du site de la Blancherie ? Qu'advient-il de ces 40 hectares dans les 5 prochaines années ?

Nous avons initié un projet de zone artisanale, avec l'installation d'entreprises à économie verte et développement durable, génératrices d'emplois, création d'une ferme urbaine et conserverie bio et exemplaire.

Nous espérons que, contrairement au domaine de Saint Leu, vous nous informerez bien en amont des projets de la Ville et de Bordeaux Métropole en toute transparence.

En conclusion, Monsieur le Maire, en l'absence d'engagements socio-économiques envers les plus fragiles, en l'absence d'un PPI, nous avons les plus grandes difficultés à cerner vos orientations politiques.

Tout cela dénote un manque de professionnalisme, d'ambition constructive pour la commune. Aussi, permettez-nous de vous dire que nos inquiétudes sont largement fondées.

Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Y a-t-il une autre intervention ? Madame BONIFACE ? »

Caroline BONIFACE :

« Voilà maintenant 9 mois que vous êtes élu à la tête de la commune, le temps d'une gestation, et quelle gestation !

Alors, on ne peut pas vous enlever un point positif, mais seulement sur la forme.

Ainsi, pendant 6 ans, Madame JACQUET était excessive, employait un ton agressif, voyait des opposants partout et la Ville était montrée du doigt par tous et par toutes les communes.

Nous étions les vilains petits canards.

Cela est maintenant fini et cela fait du bien.

Alors sur la forme, on peut vous donner une bonne note.

Par contre, sur le fond, c'est l'excès inverse. Nous ne sommes plus montrés du doigt car il ne se passe pratiquement rien.

Autre point très surprenant pour celles et ceux qui ont déjà lu les anciens documents de débat d'orientation : on trouve la patte de l'ancienne majorité. Beaucoup de national pendant 17 pages. Il ne manque que la météo et le tour est complet.

Oui, 17 pages sur le monde, les autres, des multiples tableaux qui se croisent et disent pratiquement la même chose : le monde va mal, mais Artigues est au top. Ouf, on est sauvés !

Pour faire plus, je dirais que nous avons un débat d'orientation budgétaire, le CA 2020 et le BP 2021 dans le même document. C'est une première.

Il y a un côté « la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf ». Attention de ne pas exploser !

« Regardez bien, ma sœur, la taille du DOB 2021 ! Est-ce assez ?

- Rajoutez-moi 17 pages.

- Est-ce assez ? Dites-moi, n'y suis-je point encore ?

- Nenni, rajoutez-moi de jolis tableaux.

La chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva. »

Mais revenons au fond de ce document.

Il est quand même étonnant, après nous avoir demandé de voter le budget de Madame JACQUET à votre arrivée en juillet, que ce document avalise toutes les décisions financières de Madame JACQUET. Elles étaient donc toutes de bonnes décisions à vos yeux ?

On retrouve le même document, la même forme, la même direction politique. Comprenez notre surprise.

On se demande donc pourquoi vous vous êtes présenté contre elle.

Ainsi, le budget est le même que celui de l'ancienne majorité.

Rien sur une cantine 100 % bio, le taux de produits bio à l'école est le même que celui de l'ancienne majorité.

Les billes des pneus usagés au stade, toujours pas de nouvelles des devis.

Nous vous avons proposé de rendre la vie politique de la commune plus éthique, vous avez refusé toutes les propositions de l'association Anticor, les mêmes que nous avons proposées en son temps à l'ancienne majorité et qu'elle avait refusé aussi de débattre, comme par exemple :

- Avoir un Maire qui n'exerce ni mandat départemental, régional ou national : refusé ;

- Moduler le montant des indemnités alloués aux conseillers municipaux en fonction de leur participation effective aux séances plénières, sauf raison dûment justifiée auprès du Maire : refusé ;

- Proposer la vice-présidence de la Commission des finances à un élu minoritaire : refusé ;

- Associer les élus minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés municipaux et des concessions : refusé ;

- Élargir le droit à la protection fonctionnelle à tous les élus, même ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif : refusé ;

- Rendre publique l'assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières : refusé ;

- Appliquer l'open data par défaut : toujours pas en place, malgré son obligation ;

- Mettre en ligne les documents communicables les plus importants (délibérations, arrêtés réglementaires, comptes rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapport annuel sur les prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, etc.) : refusé ;

- Mettre en ligne le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal : refusé ;

- Mettre en ligne le nombre et la rémunération des collaborateurs de cabinet : refusé ;

- Nommer un référent Alerte éthique : refusé ;

- Mettre en place une commission de contrôle financier pour examiner les comptes détaillés des entreprises liées à la commune par une convention financière : refusé ;

- Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique qui examinera notamment leurs avenants et leur contentieux : refusé ;

- Créer une commission de surveillance des dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche, aux invitations : refusé.
Après cela, nous vous demandons de vous interroger sur ce qui fait votre différence avec l'équipe précédente, mis à part le ton des débats.
Il ne se passe rien.
Même les fiches mensuelles sur l'actualité municipale n'ont pas changé depuis les élections.
Et quand il se passe quelque chose, c'est dans la continuité de l'ancienne équipe.

Ainsi, page 18 vous indiquez que la situation est saine, bonification de la santé financière. Alors que le résultat 2020 seul ne permet pas d'apprécier la santé financière. Il est juste normal d'avoir des excédents quand il n'y a pas d'investissement.
Ne pas avoir d'endettement quand on ne fait rien, c'est la moindre des choses.

Où sont les critiques de la campagne ? Évaporées encore une fois ?
Vous avalisez à chaque page les actions de Madame JACQUET.
Concernant les dépenses du personnel, vous êtes content de nous annoncer qu'elles baissent, en les exprimant en pourcentage des dépenses de fonctionnement. Seulement vous précisez plus loin qu'elles montent en euros. C'est se moquer de nous. Cela veut simplement dire que les frais de fonctionnement augmentent plus vite. Encore plus loin, vous précisez que vous avez prévu de les augmenter.
Concernant les recettes, vous décidez de ne pas appliquer les exonérations possibles sur la TLPE. Pour les écoles, vous avez décidé de faire payer en deux mois 5 mois de cantine, bus et garderie, suite au changement de logiciel. C'est un coup dur pour les familles, par ces temps compliqués.
Concernant les dépenses d'investissement, rien de nouveau. Encore le tennis. Les autres associations attendront, comme elles le font depuis 6 ans. Le dojo ? Pas un bruit. Une deuxième salle de sport ? Rien.

Avec cette crise forte, dure, on pouvait imaginer un CCAS renforcé. Hélas pas un centime de plus pour le CCAS, la crise n'a donc pas de prise sur les Artiguais.

Enfin, votre document se termine par des prévisions et malgré l'optimisme que vous pouvez y mettre, on frôle la correctionnelle. C'est-à-dire qu'on atteint des seuils d'alerte avec une épargne nette de 271 000 € en 2024, ou 252 000 € en 2025, après avoir souscrit 4 M € d'emprunt supplémentaire. On va dans le mur.
On sait très bien que, si les recettes sont faciles à prévoir, les dépenses sont souvent en-dessous de la réalité. En augmentant le nombre d'employés, on augmente le risque de devoir les remplacer en cas de maladie, donc d'augmenter encore la charge de masse salariale.
Les mauvaises surprises sont plutôt courantes dans les collectivités soumises à des règles qui évoluent, ou simplement parce que des mauvaises surprises arrivent.

Vous semblez content de vous quand vous écrivez : « La projection ainsi établie tendrait à montrer que la Ville pourrait aisément supporter les charges financières d'un emprunt. »
En même temps, vous listez des dépenses supplémentaires, mais jamais de sources d'économie.
On voit bien à la lecture de ce DOB que pour le moment la prévision est la suivante : de la dette.

Et pour finir, que dire sur le bruit de couloir qui vous voit partir aux élections départementales ?
Quel temps allez-vous pouvoir avoir pour votre ville ?

En attendant avec impatience votre premier budget prévisionnel, nous finirons donc notre texte comme nous l'avons commencé, avec Jean de la Fontaine : « *Le Monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages. Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs, tout petit prince a des ambassadeurs, tout marquis veut avoir des pages.* »
Merci.

Monsieur le Maire :

« Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ?

Je vais alors donner la parole à Madame WINTER qui va donner des éléments de réponse concernant le CCAS, puis à Monsieur LUREAUD. »

Claire WINTER :

« En ce qui concerne l'accompagnement des aînés, des jeunes, des personnes isolées, précaires, nous avons déjà fait une opération pour dire ouvertement que des aides étaient possibles au CCAS. Cela a été fait par le biais d'un flyer et d'affiches. Le flyer a été distribué à tous les écoliers et rappelait que le CCAS était là pour tous.

Nous avons doublé le budget des aides facultatives, qui n'a jamais été utilisé entièrement lors des précédentes mandatures.

Concernant les aînés, des bénévoles téléphonent chaque semaine environ 200 personnes, s'appuyant sur la liste établie durant le plan canicule.

Un groupe de bénévoles se met en place afin d'effectuer des visites aux personnes isolées et en très grande précarité.

Nous augmentons la ligne budgétaire de l'épicerie sociale et solidaire.

L'adhésion à CLIC est un outil qui permet aux agents du CCAS d'avoir un niveau de réponse supérieur à celui actuellement.

Les aînés ont beaucoup œuvré. Malheureusement les ateliers ont été stoppés. Cependant, quatre ateliers ont été maintenus à domicile.

Pour terminer, nous pensons changer la voiture du CCAS qui est une C3, peu pratique pour une personne âgée. Cela permettra de développer encore un peu plus l'accompagnement des personnes âgées.

J'estime que nous mettons en place des actions importantes, nous avons augmenté certaines lignes budgétaires en ce sens. »

Thierry LUREAUD :

« J'ai entendu l'autosatisfaction du groupe d'opposition sur le montant des 3 et quelques millions qui restent en caisse. Je voudrais juste vous lire une petite phrase, je vais essayer d'y mettre le ton : « Je vais rebondir sur votre remarque, Monsieur LUREAUD. 2,3 M€, est-ce qu'une commune a vocation à mettre de l'argent de côté ? Est-ce qu'une commune a vocation à épargner ? Est-ce qu'une commune a vocation à thésauriser ? Expliquez-moi. Est-ce que la vocation première d'une commune, des élus et du maire n'est pas d'investir au maximum et d'équilibrer les comptes ? À quoi servent les 2,3 M € ? Ils dorment sur un compte. On fait fructifier l'argent ? On en fait quoi de cet argent, expliquez-moi ? » Je cite Monsieur CHOLLET, compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2015.

Visiblement, il y a une évolution, c'est « faites ce que je dis, ne faites pas ce que fais », puisqu'effectivement vous avez livré une situation financière relativement saine, mais quand on n'investit rien, puisque le bilan de votre mandat, c'est un terrain de football en caoutchouc et deux WC publics, effectivement on peut remonter les sources d'économie de la Mairie quand on ne fait rien.

Par ailleurs, vous avez évoqué l'abandon de RESEAU. RESEAU n'est pas abandonné et Hauts de Garonne Développement ne vient pas s'y substituer, mais est un complément.

Vous évoqué le sujet du devenir de la Blancherie et du développement économique.

Je vous rappelle tout de même que tous les projets économiques liés à la zone Feydeau ont été arrêtés par votre équipe. Nous sommes aujourd'hui en train de les relancer.

Effectivement, c'est un travail de longue haleine. Il faut repartir de zéro parce que votre équipe, mesdames et messieurs, a stoppé tous les projets. Un peu d'humilité ne vous nuirait pas.

Un dernier détail : vous nous avez apostrophé sur la réalisation de notre programme. Je vais juste vous citer quelques promesses non tenues lors de votre mandat :

- la réalisation d'une deuxième salle de sport,
- la réalisation d'une salle des fêtes,
- la réalisation d'un dojo,
- le développement économique du centre-bourg,
- la mise en place d'une police équestre, etc.

Étant donné que dans votre campagne, vous avez annoncé avoir réalisé 99 % de votre programme, si je suis capable de citer cinq promesses non tenues, le calcul est fait. Quels sont dans ce cas les 495 projets que vous avez menés à terme ? »

Monsieur le Maire :

« Concernant l'engagement, notamment économique, vous savez que je suis vice-président à l'économie de proximité et que nous avons déjà versé 12,2 M € aux TPE, cafés, hôtels et restaurants depuis quelques mois. L'équipe précédente n'avait versé que 8 M €, nous faisons donc plus que la mandature précédente, sur le plan économique. Le Président de Bordeaux Métropole a annoncé au total un plan de soutien de 80 M €.

Madame WINTER a répondu sur le sujet du CCAS.

À propos des réunions publiques pour le secteur Feydeau, il ne vous aura pas échappé qu'il est tout de même assez compliqué d'organiser des réunions publiques. Ce point est donc difficilement reprochable.

Sur le secteur Feydeau, il y a eu une campagne électorale claire. Les habitants savent parfaitement qu'il y aura une école sur ce secteur. Il n'y a donc pas de surprise pour les riverains.

Ils seront informés lorsque nous aurons lancé le concours d'architecture, nous présenterons alors aux riverains les différents choix, avec une potentielle participation citoyenne, ce que vous n'avez pas fait concernant le secteur Bétailhe.

Concernant le « plan B », la faisabilité a été assurée. Nous pouvons donc vous annoncer que tout sera lancé, avec la tenue du concours d'architecture dès le mois de juin.

Concernant la vidéo de protection, vous avez posé des caméras et n'avez pas réussi à les mettre en œuvre. Nous sommes en train de le faire. Il y a certes des difficultés techniques, suite aux choix que vous avez faits. Dès que nous aurons les retours de la préfecture, un certain nombre de ces caméras seront mises en œuvre, même si je trouve qu'il y a des investissements plus intéressants, notamment la police de proximité. Nous avons d'ailleurs ramené la police au centre-bourg et augmenté les effectifs.

À propos du PPI, Madame RYCKBOSCH, je ne sais pas où était le PPI de la précédente mandature. Peut-être vous-même n'étiez-vous pas dans l'équipe.

Le PPI est en construction, Monsieur Olivier PUJOL, le directeur des affaires financières, y travaille. Il y aura donc bien un PPI.

Vous parlez enfin de la résidence intergénérationnelle. Je vous l'ai indiqué dans ma présentation, peut-être n'avez-vous pas réussi à le lire dans le rapport.

Nous avons et aurons des discussions en cours pour la halle du marché. Cela va se faire assez rapidement.

Concernant un gymnase, une salle des fêtes, etc. nous travaillons avec Bordeaux Métropole sur la réalisation d'un plan guide sur le secteur Feydeau et Blancherie.

Cela a été annoncé lors de la campagne. Je ne m'étais pas engagé, comme vous l'aviez fait en 2014, à réaliser un gymnase, puisque les finances de la commune ne permettaient pas de réaliser un gymnase sur cette mandature. Les travaux seront peut-être toutefois engagés.

Nous aurons cependant réalisé à la fin de notre mandat la résidence intergénérationnelle au centre-bourg, une halle de marché ainsi qu'une école, correspondant à des investissements prévus dans notre programme.

Madame BONIFACE, j'entends bien que vous souhaitiez un travail sur Anticor. Cependant, nous ne sommes pas une ville de 50 000 habitants, il n'y a pas de corruption à Artigues, il n'y a pas de cumul des mandats, comme vous l'annoncez. Vous verrez bien qui se présente aux prochaines élections.

En ce qui me concerne, je ne suis pas candidat aux départementales.

Concernant la TLPE, il n'est pas possible d'en faire bénéficier les entreprises de manière ciblée, nous avons donc choisi de ne pas la réduire. Certaines entreprises ont bénéficié de la crise ou ont continué à travailler tout à fait normalement.

Quand vous dites qu'il ne se passe rien... L'ouverture des parkings notamment a été très appréciée par les parents d'élèves, tout comme la gratuité de la médiathèque... Je ne vais pas reprendre toutes les réalisations depuis le début de l'année, puisque nous sommes dans le débat sur l'orientation budgétaire pour l'avenir.

J'ai une question de Monsieur CHOLLET ? »

Mathieu CHOLLET :

« Bonsoir. Monsieur LUREAUD, je vais répondre à votre question très simplement. Je prends juste note que ce soir, vous faites les questions et les réponses.

Les 3,8 M € que nous vous laissons sont ou étaient sur un compte courant, à la différence des 2,3M € qui étaient sur un compte épargne.

RESEAU est une coquille vide, vous l'avez dit.

Monsieur le Maire, nous sommes sur le débat d'orientation budgétaire, il aurait été important de présenter le PPI ce soir. J'ose espérer que vous allez pouvoir nous le présenter le mois prochain. Vous présentez des chiffres ce soir, avec vos projets, mais nous n'avons pas de vision sur les 5 ans de votre mandature. Il aurait été bon, même si ces chiffres sont réalisables et réalisés, d'avoir un engagement par rapport à votre projet structurant.
Merci. »

Thierry LUREAUD :

« Monsieur CHOLLET, que les 2,3 M € et les 3,8 M € soient positionnés sur un compte épargne ou non, cela ne change rien au phénomène. Vous nous aviez expliqué qu'il ne fallait pas thésauriser, mais plutôt investir. Vous n'avez investi dans rien, vous n'avez rien fait. Je vois d'ailleurs que vous n'avez pas trop d'arguments quant à ce que vous avez pu faire lors de votre mandature. J'en conclus que vous confirmez mes propos. »

Monsieur le Maire :

« Concernant le PPI, vous avez parfaitement vécu les 6 ans de votre mandature sans aucun PPI et sans aucun guide sur vos investissements. Il faut dire qu'il n'y en a pas eu beaucoup. Un des points importants, que nous vous avons signalé, sera sur le groupe scolaire Feydeau. Il y aura également le financement de la halle ainsi sans doute que celui du futur gymnase et de la salle des fêtes.
Monsieur CHOLLET ? »

Mathieu CHOLLET :

« Monsieur le Maire fait très souvent référence à Madame JACQUET, je l'invite donc à la convier lors d'un prochain Conseil Municipal afin de débattre avec elle, les absents ayant toujours tort. Ce sera l'occasion de la rencontrer et d'avoir la confirmation des projets que nous avons menés. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur CHOLLET, je n'ai pas cité Madame JACQUET. Vous êtes trois anciens adjoints de l'équipe précédente, vous gardez les mêmes « couleurs », vous ne pouvez donc pas vous dédouaner et nous dire qu'il ne s'est rien passé avant.
Vous êtes dans l'opposition et dans la continuité. Les Artiguais jugeront.
Y a-t-il d'autres questions ?

Madame LESBATS va apporter des précisions concernant le bio à la cantine. »

Corine LESBATS :

« J'ai entendu une remarque à propos du bio à la cantine. Lorsque nous sommes arrivés, il y avait un peu moins de 30 % de bio à la cantine. Le marché de trois ans prendra fin en février 2022. À partir de 2022, nous pourrions modifier le pourcentage de bio.

Nous nous rencontrons la semaine prochaine pour une commission restauration durable, chose qui n'existait pas auparavant, où l'opposition sera présente et pourra travailler avec nous sur une évolution quant à une alimentation saine et tout ce qui concerne le temps méridien. »

Thomas TEYSSIER :

« Les 2,3 M € que vous aviez thésaurisés vous ont servi à payer l'école.

La question est : vous avez aujourd'hui une épargne encore plus importante. Vous dites que vous allez emprunter 2 M € + 2 M €, soit l'équivalent de 8 M € sur la mandature. Il est donc important qu'il y ait un plan pluriannuel d'investissement (PPI que nous avons fait, contrairement à ce que vous avez annoncé). En effet, 8 M € sur les 5 ans qui restent, cela représente un investissement de 1,6 M € chaque année, qui est un montant important.

Il est donc parfaitement légitime que nous vous demandions un PPI.

Merci. »

Monsieur le Maire :

« Un PPI sera effectivement réalisé. Il ne sera peut-être pas présenté au prochain budget, mais il sera réalisé. »

Jean-Christophe COLOMBO :

« Je souhaite rebondir sur ce qu'a dit Madame LESBATS. J'entends que le contrat a encore une durée de 2 ans, mais un contrat se modifie. Il n'est pas nécessaire d'attendre la fin du contrat pour modifier le pourcentage de bio à la cantine. Une modification de contrat s'appelle un avenant. »

Monsieur le Maire :

« Y a-t-il d'autres interventions ? »

Thierry LUREAUD :

« Monsieur TEYSSIER, vous savez parfaitement que les 2,3 M € n'ont pas financé l'école puisqu'ils étaient budgétés dans d'autres comptes. Ils participent aujourd'hui à la somme qui est en place sur les comptes de la Mairie. »

Monsieur le Maire :

« S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à la délibération. »

Délibération n° 2021 / 20 - Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-2, L.2121-29 et L. 2312-1 ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; que ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

CONSIDÉRANT que le débat sur les orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Si le débat d'orientation budgétaire reste une étape essentielle dans la construction d'un budget communal, il n'a aucun caractère décisionnel. Il reste cependant nécessaire de prendre acte du débat effectué par une délibération spécifique.

Après avoir entendu lecture, par Monsieur le Maire, du rapport sur les orientations budgétaires 2021 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Ressources humaines, finances, entretien des bâtiments et espaces publics, sécurité en date du 25 février 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 et du rapport concernant ce même débat ci-annexé.

Le Conseil Municipal a pris acte

Le Conseil Municipal se termine à 20 heures 30.

Le Maire

Alain GARNIER